

80 M\$ pour favoriser l'accès à la justice

Le ministère de la Justice, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec concluent une entente historique.

OBJECTIF

Offrir aux Québécoises et aux Québécois un accès plus rapide et plus facile à l'accompagnement juridique dont ils ont besoin, y compris les services d'un avocat ou d'un notaire.

TROIS PREMIERS PROJETS MIS EN OEUVRE GRÂCE À L'ENTENTE

Bonification du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice

10 M\$ pour l'enveloppe du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. L'appel à projets est désormais lancé.



Juristes en palais de justice

21 M\$ pour offrir un accès rapide aux conseils d'un avocat ou d'un notaire pour la population. Des équipes de juristes provenant des Centres de justice de proximité seront déployées dans plusieurs palais de justice au Québec afin d'aider et d'accompagner les citoyens au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.



Juristes communautaires

17,3 M\$ afin de renforcer des services d'accès à la justice en milieu communautaire. Des avocats et notaires pourront être déployés au sein d'organismes communautaires qui en font la demande afin de bonifier l'offre de service de première ligne.

